

Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de l'assainissement des eaux usées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

Action de recherche A.4

Equipe SHADYC-GRIL

Communication présentée par : Fatoumata OUATTARA

Titre de la communication : « Espace public et citoyenneté. La salissure de la ville comme enjeu politique. Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) »

Introduction ; problématique & hypothèse

La question de l'assainissement de la ville de Bobo-Dioulasso est un bon indicateur de l'articulation entre conceptions culturelles relatives au propre, au sale, à la souillure, ... et de l'ambiguïté politique qui caractérise l'état actuel du processus de décentralisation. En effet, bien que la loi prévoit, entre autres, le transfert à la commune des compétences de l'État en matière d'assainissement, on observe que les services déconcentrés de l'État résistent de toute leur capacité d'inertie au transfert de leurs compétences à la municipalité.

En effet, la construction d'une problématique sur l'assainissement nous met face à une pluralité de notions qu'il est important de définir d'un point de vue anthropologique.

En outre, les politiques de gestion des déchets structurent des rapports qui impliquent des parties prenantes qui se distinguent par leurs rôles, des attentes, des logiques et des rationalités qu'il est nécessaire d'identifier. L'hypothèse principale qui sous-tend notre travail de recherche suppose que les enjeux de pouvoir (politique & économique) que cette diversité d'acteurs dans le champ de l'assainissement se construisent sur les notions d'espace publique.

Contexte & sites d'enquête

L'enquête s'est déroulée à Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso. Et de nombreux critères justifient le choix de cette ville pour y mener une étude sur la gestion des déchets :

- une population croissante
- un espace urbain grandissant (la fréquence des lotissements) qui ne s'accompagne pas toujours de la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'évacuation des déchets (solides et liquide) ;
- Bobo-Dioulasso dans les représentations collectives est qualifiée par une phrase récurrente dans les discours : « naguère ville propre, Bobo-Dioulasso devient une ville sale ! »
- Du point de vue des structures administratives, on note une diversité d'institutions censées prendre en charge le problème des déchets au sein de la ville. Cette situation est beaucoup plus perceptible avec la mise en place du 3^{ème} Plan de Développement Urbain (PDU) et de la mise en place du Plan Stratégique d'Assainissement de Bobo-Dioulasso (PSAB).

-L'enquête s'est essentiellement déroulée au sein de 4 secteurs de la ville :

- a) un secteur central (secteur 1) en raison de l'habitat 'traditionnel', quartier non loti où habitent les Bobo ;
- b) deux secteurs périphériques : secteur 12, composé de populations diverses & secteur 17, zone lotie avec une défaillance d'infrastructures.
- c) Un secteur central (secteur 9) dans lequel l'écoulement des eaux industrielles pose un problème d'assainissement incontournable.

La méthode de travail est essentiellement qualitative, empirique et pose le préalable d'une économie des jugements de valeur sur des notions associées à l'assainissement.

1- La gestion des ordures comme indicateur d'appropriation matérielle et symbolique de l'espace

À Bobo-Dioulasso, comme partout ailleurs, la diversité des conceptions locales se rapportant à l'hygiène et à la propreté de l'espace. On est frappé par la dégradation des espaces publics d'un côté et le respect sourcilieux accordé à la propreté de l'espace domestique de l'autre. Ces conceptions locales tiennent à l'*habitus* de chacun i.e. l'agrégation complexe de plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut mentionner le type et le niveau d'éducation reçu, la conception qu'on se fait de son rang social, les moyens financiers dont on dispose effectivement, le type d'activité professionnelle pratiqué, l'intériorisation individuelle des valeurs d'hygiène et les conceptions culturelles associées à la propreté et à la souillure.

La salissure de la ville trouve également ses raisons tout à la fois dans l'**habitus rural des néo-citadins** habitant les quartiers périphériques, dans les **comportements néo-traditionalistes des « autochtones »**, dans le comportement irresponsable des industriels et dans les comportements égoïstes de certains individus.

2- Une conception particulière de l'espace public urbain

Une conception topocentrique de l'espace habité :
l'opposition dedans/dehors

De manière générale, l'espace de la cour d'habitation urbaine est pensé et pratiqué sur le même modèle que celui qui ordonne l'espace villageois, où le centre habité est très protégé, quotidiennement nettoyé et où nombre d'activités sont rejetées à la périphérie du centre fondateur et rituel du village. Quand aux activités de

propreté (tas d'ordure, endroit pour déféquer, laver le linge, vanner le mil, etc.) elles sont rejetées dans des lieux précis, à la limite externe de la périphérie des habitations, dans l'espace qui fait frontière avec la brousse.

Cette construction sociale de l'espace urbain est tellement répandue (Burkina faso, Mali, Niger, etc.) qu'elle mérite explication. Elle exprime en effet la conception topocentrique qui caractérise l'occupation du territoire dans la plupart du monde rural Ouest-Africain¹. L'espace socialisé a ainsi tendance à se distribuer de manière concentrique, et illimitée, à partir d'un centre rituel chargé de valeurs symboliques (lieux sacrés de la fondation, autels de la terre et des ancêtres, etc.) très fortement approprié. **Cette conception africaine traditionnelle s'oppose fortement à la conception géométrique de l'espace habité d'origine coloniale, faite de surfaces bornées et de lignes droites, qui est à la base même de l'organisation spatiale des villes modernes. Cette conception topocentrique de l'espace habité fonde une représentation qui oppose radicalement « l'intérieur » socialisé (la maison, la cour ou le village) à « l'extérieur » sauvage (la brousse) conçu comme un endroit non approprié par les hommes, en libre accès et où l'on peut tout prendre et tout abandonner ! Le premier problème est donc celui d'une contradiction fondamentale entre deux conceptions historico-culturelles de l'espace habité.**

L'espace public : un espace libre d'accès et appropriable

Mais, la conception topocentrique africaine s'est ajustée à la ville des « blancs » en redéfinissant les notions « d'intérieur » et « d'extérieur ». « L'intérieur » socialisé s'est contracté essentiellement sur la cour d'habitation privée, tandis que l'espace public est devenu celui d'un « extérieur » indifférencié. L'observation des comportements et des usages de l'espace public et l'analyse de leurs justifications montre que la spécialisation fonctionnelle des lieux publics dans la ville (places de marché, trottoirs, voies de circulations, espaces verts, etc.) n'est pas reconnue par l'immense majorité de la population urbaine.

Pour la plupart des Bobolais, tout espace public est considéré comme un espace libre. Ainsi une voie de passage (piste, rue, etc.) c'est avant tout un espace non attribué, et donc non construit. Il n'y a pas d'autorité particulière qui s'exerce dessus, elle n'appartient à personne

La cour d'habitation propre et la rue souillée témoignent manifestement d'une division tranchée des territoires entre deux univers opposés de relations sociales et de rapports à l'espace. Pour comprendre cette division, il faut savoir que pour les Bobolais, depuis la colonisation, l'espace public de la ville est le territoire sur lequel le pouvoir communal² exerce son autorité et sa domination. Or, ce pouvoir municipal d'origine coloniale n'a jamais été perçu comme légitime par la population autochtone. À travers le traitement réservé à l'espace public de la ville, c'est la légitimité du pouvoir communal qui est mis en cause.

Une certaine conception de la propriété

Selon l'habitus populaire, la première caractéristique de l'espace public est de n'appartenir à aucune famille, donc à personne. Ce qui ne signifie pas qu'il appartienne à tout le monde, car ce serait alors un « bien public ». Or, la conception d'un bien public qui serait commun à toutes les familles de la ville n'existe pas³ ! bien au contraire, si l'espace public n'appartient à personne, il est donc, selon la coutume, en « libre accès » ; c'est-à-dire appropriable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé !

Dans les quartiers périphériques (secteurs 12, 17, 21) où pratiquement aucun investissement en infrastructures urbaines n'a été réalisé, la commune laisse le champ libre aux acteurs locaux et chacun fait à peu près ce qu'il veut dans l'espace public. Au-delà des manifestations spécifiques de la sociabilité masculine (la réunion du *grin* des amis sous un arbre ou la participation à des jeux de pétanque, dames, cartes ou awalé), on constate de très nombreuses tentatives d'appropriation, plus ou moins durables, de l'espace limitrophe de la cour : l'installation d'un « tablier » de vente, l'entrepôt d'objets encombrants (matériel de construction et carcasse de véhicule, etc.) ou la construction d'un hangar pour abriter un petit commerce. Quand quelqu'un objecte à tous

³ Par contre la notion de bien commun, à une grande famille ou à plusieurs familles, existe.

ces débordements privés sur l'espace public, la réponse est toujours la même : « ce n'est pas la route de ton père ! ».

Cette petite phrase, maintes fois entendue, pose une relation importante : elle rapporte le droit de « dire » quelque chose sur l'état d'un objet (un espace, une personne ou une chose) au droit de propriété sur ce même objet. Pour cette raison, certains vont jusqu'à considérer l'exercice de l'autorité municipale sur l'espace public comme un abus de pouvoir : « la ville n'appartient pas au maire ! pourquoi cherche-t-il à y faire régner son ordre ? Ce n'est pas pour lui, ni pour sa famille ! ».

Ces remarques, qui sont cohérentes avec les conceptions traditionnelles de la propriété et du pouvoir, renvoient à une représentation de l'ordre social, selon laquelle la légitimité d'une autorité n'est qu'un attribut du droit de propriété exercé sur les gens, l'espace ou les choses par cette même autorité. Réciproquement, la manière dont on utilise le véhicule d'un parent ou du service montre bien qu'un droit de propriété n'est vraiment reconnu que si son titulaire est capable de le défendre !

3- Les « offenses territoriales » : la délimitation problématique des limites du voisinage

La honte & le voisinage

La saleté de la ville Bobo-Dioulasso a du sens. Elle n'est pas seulement la conséquence d'un habitus culturel décalé qui manifeste une certaine conception de l'espace public, elle manifeste aussi la frontière symbolique que les habitants tracent entre cet espace public et leur espace privé. Car les citoyens se font une idée très étroite de leur cadre de vie. Le seul lieu qui leur importe vraiment, c'est la cour d'habitation construite sur la parcelle possédée. Et dans cet espace, l'autorité et la souveraineté du chef de cour sont considérées comme totales. Les problèmes extérieurs à la cour ne regardent guère la plupart des citoyens, il n'engage pas leur responsabilité.

L'observation de la manière dont l'espace limitrophe de la cour d'habitation est utilisé montre qu'il forme une sorte d'annexe territoriale privatisée de manière ambivalente. En tant qu'extension de l'espace de vie, les gens y produisent des activités à caractère public : la réunion du *grin* des hommes, le « tablier » de la femme, les jeux des enfants et les bavardages des plus grands avec les voisins.

Dans ce contexte comme ailleurs, la présence de l'ordure stigmatise l'espace limitrophe et ceux qui l'occupent. Pourtant, on voit des ordures partout autour des cours d'habitation⁴ ! Mais autour de la cour d'habitation, ce n'est pas la cour, c'est l'espace public ! Et quand cet espace n'est pas en voie d'appropriation, il est considéré comme socialement inutile et donc approprié à cet usage de dépotoir et de décharge.

D'autre part, à cause de la honte qu'éprouverait tout adulte qui serait vu par le voisinage porter lui-même ses ordures dans le bac, on envoie les enfants le faire, bien que leur taille soit trop petite pour qu'ils puissent arriver à les jeter par-dessus bord, donc ils les jettent à côté ! Pour l'adulte, la honte vient du fait qu'il serait jugé par les témoins éventuels comme « une personne sans enfant », c'est-à-dire un pauvre type ou une pauvre femme, qui n'aurait même pas un frère ou une sœur capable de lui confier un enfant à élever pour parer à sa stérilité.

Évidemment, la benne à ordures choisie par la commune comme solution technique est inadéquate et inadaptée aux pratiques et à l'éthique locales. Mais ce qui compte, c'est que les habitants interprètent cette inadéquation, qui dure quand même depuis près de cinq ans, comme une marque de mépris « du pouvoir » municipal à leur égard. La réplique populaire à ce mépris consiste à laisser les enfants déverser les ordures à côté du bac.

⁴ Derrière cette perception immédiate d'un espace urbain-dépotoir se dissimule toute la complexité du travail socio-culturel d'abandon des ordures qui obéit à une dialectique, subtile, du montré et du caché. Des ordures peuvent être montrées, mais d'autres doivent être cachées à cause de la honte ou du danger potentiel qu'elles recèlent pour leur propriétaire. Les serviettes périodiques des femmes appartiennent à ces ordures dangereuses.

Les querelles de voisinage : « L'enfer, c'est le déchet de l'autre! »

La défense de « son » espace limitrophe, de « sa » devanture, contre les eaux usées du voisin est au cœur de la plupart des problèmes de voisinage. Dans les quartiers périphériques au peuplement hétérogène, la sociabilité vicinale est minimale. L'Autre, le voisin, est parfois caractérisé comme « sale », connotation négative qui traduit la co-présence et l'affrontement d'habitus différents.

Ainsi, un voisin considère que le marquage du propre doit s'arrêter au seuil de sa maison, tandis qu'un autre pense que le marquage doit concerner aussi l'espace limitrophe de la cour, voire tout l'espace partagé de la rue.

En fait, les pratiques effectives de rejet des déchets domestiques par la population constituent un bon indicateur des limites entre le dedans de « l'espace privé » et le dehors de « l'espace public » qui sont construites à partir de la définition de l'espace qu'on veut protéger de l'ordure, et de celui qui, par nécessité, doit la recevoir.

La devanture de la cour est alors utilisée comme espace de délimitation de la frontière territoriale avec les « Autres » : on y jette ses ordures, on y fait la vaisselle, on y creuse la fosse septique et les puits perdus qui souvent ne sont pas couverts, on y déverse ses eaux usées et la nuit, parfois, on y dépose ses excréta provenant de la vidange des latrines, en espérant que la prochaine pluie emportera « les eaux usées et les excréta hors de vue et de nez ». Les eaux usées apparaissent alors comme un marqueur de l'expansion du territoire privé de la cour et/ou comme un agent de violation du territoire de l'autre. Ce « débordement » de la gestion de l'espace domestique de l'un peut-être perçu par l'autre comme une intrusion, comme une forme de sociabilité agressive qui le déconsidère.

Ces deux conceptions, irréductibles, engendrent une logique de l'hostilité qui s'exprime dans des situations d'incivilité entre voisins. Un des moyens de développement des incivilités est le marquage par la saleté qui constitue une sorte d'injure muette et hypocrite. Salir l'espace public, c'est exprimer la contrariété, l'opposition, le défi ou le mépris en retour.

Se plaindre ou ne pas se plaindre, telle est la question !

Dans un tel contexte « d'offense territoriale », il ne reste guère qu'à porter plainte au Service d'hygiène municipal. Dans ce cas, deux logiques sont à l'œuvre : l'une qui pousse à saisir les autorités et à porter plainte et l'autre qui pousse à ne pas le faire.

La première, qui pousse à porter plainte est fondée sur la peur de la contagion et s'appuie sur l'altérité sociale, ethnique ou religieuse des voisins. Les citadins, surtout dans les quartiers périphériques, ne sont plus dans un « voisinage de relation » comme c'était le cas au village — ou comme c'est encore le cas dans les villages historiques des quartiers centraux de la ville — ils sont dans une forme de « voisinage de proximité » pour laquelle leur habitus culturel reste sans réponse.

L'autre logique, celle qui pousse à ne pas porter plainte s'appuie sur une identité sociale reconnue par les parties et témoigne d'une « rationalité prudentielle » qui connaît le coût social exorbitant d'un conflit ouvert entre parents. Car il est souvent plus difficile de s'éloigner de quelqu'un que de s'en approcher. L'écartement est perçu comme une offense, le problème n'étant pas seulement de ne pas perdre la face, mais aussi de ne pas la faire perdre aux autres.

Les protagonistes ne peuvent chercher à maximiser leur avantage sans risquer de s'exposer à toutes sortes de sanctions exercées par leur groupe d'appartenance : le mépris, le discrédit, la malédiction, le maraboutage ou la sorcellerie, qui infligent tous une dégradation considérable du lien social.

Tout Bobolais est donc pris dans un double-jeu social. D'un côté, il est soumis, en permanence, à l'exigence de conformisme aux normes de sociabilité, à la solidarité absolue envers les parents et à l'obligation d'être ensemble tout le temps ; de l'autre, il est aussi engagé dans des stratégies individualistes de construction

de la différence qui distingue et apporte le prestige nécessaire pour gagner les enjeux concurrentiels contemporains qui confèrent le renom. Entre la tendance fusionnelle du groupe communautaire et la concurrence individuelle avec des rivaux, entre les exigences de l'intégration et la nécessité de la distanciation, en public, le Bobolais s'applique avec conformisme au code de comportement partagé par tous.

La norme de sociabilité qui prévaut en ce cas, prescrit le *modus vivendi* qui souligne la priorité du principe de co-existence et surtout le souci de sa continuité. Les protagonistes s'appuient sur des normes culturelles, des symboles de bienséance et une éthique du savoir-vivre en société partagés. Connaissant le coût social de la honte, ils élaborent un consensus sur la manière de négocier et sur l'enjeu de la négociation. Ils inventent des règles pragmatiques qui règlent l'étendue des conduites acceptables dans leurs interactions réciproques et la tactique dominante consiste toujours à maintenir les règles pragmatiques du jeu social localement défini.

4- L'enjeu politique : montrer la perte de contrôle de « l'espace public » par les « pouvoirs publics »

Le contexte : discrédit des élus & mépris des citoyens

À Bobo-Dioulasso, la crise économique générale est particulièrement perceptible. Dans tous les secteurs de la ville, on rencontre une population analphabète, pauvre, fragile et vulnérable aux difficultés qu'elle comprend mal et qu'elle ne surmonte pas.

L'actuel processus de démocratisation de la vie politique et de décentralisation du pouvoir d'État n'a pas encore produit les effets escomptés. Avant c'était la colonisation, puis l'État, aujourd'hui, c'est la Commune.

S'agissant de la période coloniale, la gestion des déchets et les mesures administratives dans le domaine de l'assainissement sont vivaces dans la mémoire collective. La gestion coloniale de l'assainissement est même personnalisée : le nom de François Vilain reste gravé dans de nombreux esprits. On le définit certes comme celui qui rendu la ville de Bobo-Dioulasso « propre » par la construction des caniveaux, mais pour ceux qui l'ont côtoyé il aurait été un travailleur, un « honnête homme ». Certains se rappellent de son sens de l'intégrité qu'il avait exprimé en s'opposant à un prêt de la Banque Mondiale : « emprunter l'argent chez quelqu'un, c'est faire de lui son ennemi » avait-il lancé à la population.

Pour la situation actuelle, les élus locaux (députés, maires et conseillers municipaux) se sont discrédités par leur implication dans diverses formes d'appropriation privée du bien public dont la plus spectaculaire concerne l'accumulation individuelle de parcelles habitables dans les récents lotissements municipaux. Ce capital foncier en « parcelles d'habitation urbaine » est devenu la principale source de ressources des élus locaux et des principaux responsables des services déconcentrés concernés par le parcellaire (cadastre, urbanisme et travaux publics, etc...). C'est aussi ce capital foncier qui nourrit et entretient la sphère d'échange du clientélisme politique local. La corruption et l'injustice du système socio-politique local sont fortement intériorisées par les gens qui interprètent les insuffisances des services municipaux (l'absence d'évacuation des ordures, d'éclairage public, de goudron sur la voie, de trottoirs, d'adduction d'eau potable, de caniveaux entretenus, etc.) comme une démission par rapport à laquelle ils éprouvent un profond sentiment d'injustice.

Ce sentiment de laisser-faire concédé aux riches et de privilèges accordés aux puissants, d'abandon par les élus, entraîne une dépendance extrême vis-à-vis du pouvoir et favorise une soumission opportuniste à l'arbitraire administratif et policier qui constitue, selon nous, un des principaux obstacles à une participation responsable et collective de la « société civile » à la propreté de l'espace public.

L'insoumission au pouvoir communal

L'enjeu de la salissure est de montrer que les « pouvoirs publics » n'ont pas le contrôle de « l'espace public » ; que le maire est impuissant à faire régner « son ordre » symbolique, l'ordre hygiénique de la propreté

urbaine, sur « son territoire » communal. Bref, c'est la légitimité des autorités communales à gouverner l'espace public qui est ici questionnée.

Quand on observe l'espace quotidien de certains vieux quartiers de Bobo (Kibidwé, Farakan, Tounouma, Koko au secteur 1, on constate que les salissures, les négligences et les accumulations sauvages de rejets divers sur les berges du Houet, signalent depuis longtemps les désaffections et les refus des autochtones de se conformer à l'espace de vie qu'impose la ville moderne. Les quartiers centraux où vivent toujours les descendants des familles fondatrices de Bobo-Dioulasso, se prévalent des prérogatives rituelles et politiques que leur confère le statut d'autochtonie pour prendre le contre-pied systématique des décisions municipales. Ainsi, le quartier central du secteur 1 de la ville, Dioulassoba, n'est toujours pas loti et refuse tout aménagement d'assainissement urbain !

La place publique devient ainsi le lieu d'exposition des ordures dès lors qu'ils veulent contester le sort que leur inflige l'ordre communal et signifier le mépris réciproque dans lequel ils tiennent les dignitaires de la mairie. La salissure de la ville exprime ainsi le pourrissement d'une administration municipale clientélisée à outrance. À travers « la résistance des ordures », c'est une opposition politique, informelle sans doute, mais bien réelle qui s'exprime directement contre les symboles concrets et proches du pouvoir municipal et de ses représentants.

Mais cette forme de réaction collective, dont le caractère politique est incontestable, manifeste avant tout, l'impuissance politique des « muets » et leur incapacité d'expression démocratique : la conviction de ne rien pouvoir changer à l'état des choses. En déversant les eaux usées de la vaisselle et des douches sur la voie publique, en vidangeant, la nuit, les fosses septiques qui sont dépotées en pleine rue, en obstruant les caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et en les utilisant comme poubelle ou comme égout pour leurs rejets, les citoyens montrent qu'ils ignorent les réglementations en vigueur et qu'ils se moquent des campagnes de sensibilisation pour l'hygiène et la propreté. Sans doute, signalent-ils ainsi aux « puissants » qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir transgresser les lois et les règlements, mais ils expriment ce faisant une très grande frustration.

5- Le point de vue communal : la propreté urbaine comme symbole de l'ordre public

L'indifférence des notables à la saleté de l'espace public

Dans le contexte politique actuel, la salissure de l'espace public municipal apparaît comme une forme de désobéissance civile sous laquelle les citoyens désabusés ont choisi d'exprimer leur désaccord⁵. Et pourtant, la propreté urbaine n'est pas au centre des préoccupations des puissants et des notables influents de la ville, sinon ça se verrait ! Cette posture caractérise, entre autres, les industriels bobolais qui, depuis des lustres, déchargent tous leurs rejets dans un canal qui traverse une partie de la ville à ciel ouvert en dégageant une puanteur immonde. Les autres notables, les grands commerçants, les hommes politiques et les élus locaux s'intéressent avant tout à tirer de leur fonction ou de leur mandat des bénéfices immédiats pour leurs affaires personnelles. La propreté urbaine et le cadre de vie collectif leur importent peu.

La mairie face à la saleté de la ville

Une population indisciplinée et anarchique...

En ce qui concerne les raisons de la saleté de la ville, le discours des responsables municipaux renvoie toujours au même stéréotype d'une population bobolaise, indisciplinée et incivique, qui ne respecte pas les règles de la vie en collectivité : « les populations se comportent de manière anarchique ! ». Les reproches adressés sont

⁵ L'ordre, ou le désordre, public apparaît ainsi pour une large part comme le fait de la population elle-même qui lit les signes et les normes de l'espace public dans les comportements des riches et des puissants qu'elle observe et dans les situations auxquelles elle participe.

toujours les mêmes : les gens jettent leurs ordures n'importe où, à côté du bac, devant chez le voisin ou dans les caniveaux qu'ils contribuent ainsi à boucher mais qu'ils se refusent à curer.

Pour « la mairie », l'envahissement de la ville par la saleté est une forme de désordre consécutif à la perte de contrôle de l'espace urbain. Assurer la propreté de la ville, c'est instaurer la séparation et la lisibilité des espaces urbains, assurer leur fonctionnement, faciliter les circulations et les échanges, éviter les confusions et la souillure, c'est-à-dire instaurer l'ordre public.

...qu'il conviendrait de « sensibiliser »

La commune essaie donc de se réapproprier l'espace urbain en promouvant, de discours en discours, une identité urbaine nouvelle : « Bobo, ville propre » qui aurait été celle de la ville dans un âge d'or au passé indéterminé. Ce projet puise dans la logique hygiéniste les raisons de sa légitimité et analyse la saleté actuelle comme la conséquence de l'incompréhension par « les populations » de l'enjeu vital que représente la propreté urbaine.

La stratégie adoptée jusqu'à présent consiste à ré-affirmer, de manière incantatoire, la nécessité d'une « sensibilisation des populations » aux efforts engagés par la mairie. En particulier, les instances communales souhaiteraient voir les administrés participer financièrement au coût de l'assainissement. Mais en l'état actuel, la plupart des habitants de Bobo-Dioulasso refusent toute idée de fournir un effort financier supplémentaire⁶ pour l'assainissement de leur quartier. Ils clament haut et fort que c'est à la Mairie de prendre l'initiative et la responsabilité d'aménager les services publics d'assainissement de la ville puisque le territoire urbain est l'espace sur lequel elle exerce son autorité et sa puissance politique.

Les autorités communales n'acceptent pas l'idée que la saleté de la ville soit une conséquence directe de leur incapacité à apaiser les antagonismes politiques et à développer les infrastructures urbaines. Elles reconnaissent plus volontiers leur défaillance dans le nettoyage efficace des lieux publics qu'elles attribuent, bien sûr, à un manque de moyens. Mais elles sont particulièrement agacées par la salissure provocatrice des citadins qui ne fait que souligner la déficience du système d'assainissement et, plus généralement, celle des services municipaux.

On peut considérer que la défaillance municipale résulte, entre autres, d'une incohérence consécutive à la contradiction des trois principales logiques d'action qui coexistent au sein de l'administration communale. La première qui renvoie à une conception despotique et bureaucratique du pouvoir municipal qui se manifeste par le mépris ostensible de l'usager-administré.

Cette logique est un héritage direct de l'histoire longue⁷ que le processus démocratique n'a guère entamé. En second lieu, une conception clientéliste de la politique partisane qui explique, en partie, la tolérance de la saleté urbaine dans la mesure même où l'inapplication des règles d'hygiène et l'inobservation des règlements urbains sont une condition du fonctionnement politique, et économique, de l'équipe au pouvoir communal. Enfin, toutes deux contredisent la logique technique, très minoritaire, qui s'appuie sur la compétence et la rigueur normative et qui n'est portée que par quelques individus isolés dans les services techniques municipaux.

Qu'est-ce que la salissure de la ville met en cause?

La **conception populaire de l'espace public** en premier lieu. La représentation dominante qui émerge d'une analyse des pratiques de salissure de la ville est celle d'un espace public sans propriétaire, ouvert, normalement disponible à l'expansion des activités personnelles de chacun, et sur lequel les citadins estiment que la mairie exerce un contrôle abusif, voire illégitime, puisqu'elle n'en est pas plus propriétaire que les habitants.

⁶ Les abonnés au service d'adduction d'eau potable (ONEA) estiment que le fait de payer une taxe d'assainissement avec leur facture d'eau est une participation suffisante.

⁷ De la période coloniale jusqu'à la révolution sankariste.

Car **cette conception, qui renvoie à la notion de propriété**, met directement en cause la légitimité de l'autorité du propriétaire des droits. Face au nettoyage de la ville, tout le monde dit : « ce n'est pas à moi de faire ! ». On rejette toute la responsabilité sur « la mairie » puisque, depuis la période coloniale, celle-ci prétend exercer son autorité sur tout l'espace public communal.

Aujourd'hui, cette autorité est contestée. D'une part, on stigmatise vigoureusement, en paroles, l'incapacité de la mairie, son inefficacité et son manque de sens de la chose publique : « ils ne viennent jamais dans nos quartiers ! », « ils ne mettent pas les pieds ici ! ». Les habitants des quartiers populaires considèrent que l'absence de prise en charge des infrastructures d'assainissement de « leur » quartier par l'autorité communale est bien autre chose qu'un simple dysfonctionnement technique ou organisationnel. C'est le manque de considération politique qu'ils lisent dans ce défaut de prise en charge.

L'enjeu symbolique est important : c'est de leur place dans la société urbaine, de leur position dans la hiérarchie des couches sociales de la ville et enfin de leur reconnaissance ou non comme interlocuteur dans les dispositifs locaux de concertation démocratique qu'il s'agit.

D'autre part, on conteste ainsi la légitimité des pouvoirs publics à promulguer des lois dont chacun sait que leurs représentants, les élus et les autres, sont les premiers à les transgresser : factures d'eau, d'électricité et de téléphone impayées, privilèges octroyés aux membres des réseaux *p.a.c.a.* (parents amis connaissances et alliés), accumulation individuelle de parcelles d'habitation, etc. Ce faisant, on souligne aussi toute l'absurdité du système légal ; que valent les normes officielles qui régissent l'espace public si leur transgression n'est pas sanctionnée ?

La politisation de l'assainissement : Si tel est le cas, le problème contemporain de la salissure de la ville est bien autre chose qu'une simple question de sensibilisation au manque d'hygiène domestique et aux dangers de la pollution urbaine pour la santé publique. La salissure volontaire de l'espace public urbain constituerait pour les « muets » de l'arène politique locale le *locus* de leur expression politique et son enjeu serait de subvertir la réglementation municipale de l'hygiène et de la propreté qui, pour la population pauvre de la ville, semble symboliser et incarner toute l'autorité politique des pouvoirs municipaux. La seule réponse des pouvoirs publics à cette provocation est un formidable silence...Et l'impunité des contrevenants, surtout s'ils sont riches ou puissants !

A ce niveau, notre étude sur les pratiques populaires et institutionnelles sur la gestion des déchets met en évidence des stratégies institutionnelles où manifestement on observe une défaillance de coordination et une carence d'application des règles et dispositifs juridiques sur la question.

Il y a lieu ici d'insister sur le débat (tout au moins une volonté) de la part des populations. Le sujet de l'assainissement est un des rares sujets sur lequel les élus locaux et les populations se retrouvent dans une arène de dialogue.

Si la question de l'assainissement implique une appréhension des conceptions culturelles, elle devrait se conjuguer avec une socio-anthropologie des institutions et des acteurs stratégiques en matière d'assainissement. Cette démarche nous paraît incontournable pour accéder aux modalités d'appropriation de la gestion des déchets par les différents acteurs pour pouvoir ajuster toute action efficace.